



Projet éolien de l'Étoile

Forum d'information – Compte-rendu

Salle des fêtes de Vignory

Mercredi 21 septembre 2022

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Introduction	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	5
4 Les prochaines étapes	22
5 Contacts.....	23

1. Introduction

Depuis 2018, les sociétés Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) étudient la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de La Genevroye, Marbéville, Mirbel, Soncourt-sur-Marne et Vignory.

L'étape de développement du projet arrive à son terme et le premier volet de la démarche de concertation souhaitée par Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) et accompagnée par l'équipe de concertation de Demopolis concertation aussi.

Dans ce cadre, plusieurs événements ont eu lieu :

- Nous sommes venus à votre rencontre à la fin 2020 pour apprendre à connaître votre territoire, recueillir vos questions et comprendre vos besoins,
- Nous avons organisé 3 ateliers de co-construction (février 2021, avril 2021 et octobre 2021), une visite du parc éolien des Monts du Lomont (juin 2021) et une visite du site retenu pour le parc éolien de l'Etoile (octobre 2021) pour discuter le projet éolien de l'Etoile et le co-crée,
- En avril 2022, nous avons également organisé un atelier avec les chasseurs pour recueillir leurs avis et co-construire ensemble des éléments du projet propre à leur activité,
- Nous vous avons également tenu informés de l'état d'avancement du projet via des lettres d'information, des vidéos pédagogiques et un site Internet,
- Enfin, nous vous avons rencontré ce mercredi 21 septembre 2022 au cours d'un forum d'information pour vous présenter l'état d'avancement du projet.

Les objectifs de ce forum d'information étaient de :

- Présenter le projet finalisé,
- Présenter les résultats des études,
- Présenter les résultats de la concertation.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants et les réponses apportées par les développeurs Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE). Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

La session de ce forum d'information a rassemblé une vingtaine de personnes. Les équipes de Velocita Energies, de Billas Avenir Energie (BAE) et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

Velocita Energies, France :

- CANDAMIL Maria, Cheffe de projets

Billas Avenir Energie (BAE), France :

- SENECHAL Caroline, Chargée de projets Énergies Renouvelables

DEMOPOLIS Concertation, France :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante
- VIALLE Charline, Cheffe de projets

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet éolien à l'étude et de découvrir la trame d'implantation des éoliennes par le biais de différentes affiches. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

L'ensemble des supports présentés est consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante : www.projeteolien-de-letoile.fr.

3.1 Présentation de l'enquête publique

Cette affiche présente le processus de l'enquête publique.



Mieux comprendre le processus d'enquête publique

Suite à l'instruction du dossier par la Préfecture, et avant la décision préfectorale, une enquête publique est organisée dans le cadre de chaque projet éolien. Découvrez les objectifs, composantes et processus de ce passage obligé.

Comment se déroule une enquête publique ?

- Nomination par le Tribunal Administratif d'un commissaire enquêteur indépendant et neutre
- Evaluation de la bonne information du public sur le projet et du processus de concertation mené
- Tenue de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, et organisation de permanence (1 mois)
- Au terme de l'enquête et au vu de l'ensemble des avis reçus, émission d'un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable.

Qui participe à l'enquête publique ?

- L'enquête est ouverte à tout le monde
- L'information se fait dans les communes situées dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation

Comment participer ?

- Les dates sont communiquées dès publication de l'arrêté de désignation du commissaire enquêteur
- Lors de l'enquête, vous pouvez consulter le dossier du projet (en mairie ou en ligne), poser vos questions au commissaire-enquêteur et formuler vos avis
- Pour participer, plusieurs moyens sont ouverts : par voie postale, par mail, en ligne (via une plateforme dédiée) ou sur papier libre

Que se passe-t-il après ?

- Le commissaire enquêteur rend son rapport aux sociétés porteuses du projet sous 1 semaine
- Les sociétés porteuses disposent ensuite de 15 jours pour fournir leur réponse
- Le commissaire enquêteur formule son avis définitif sous 1 semaine
- Suite à l'enquête publique, le Préfet a 3 mois pour rendre son avis

3.2 Les étapes de développement d'un projet éolien

Ce support présente les étapes de développement des projets éoliens.



Mieux comprendre l'éolien

- 1 IDENTIFICATION DU SITE (6 À 12 MOIS)**
 - > Identification des zones favorables et des capacités de raccordement
 - > Contact avec les élus, les propriétaires et exploitants agricoles
- 2 LA CONCEPTION DU PROJET (6 À 24 MOIS)**
 - > Réalisation des études : écologique, paysagère, acoustique et des vents
 - > Elaboration des études techniques et choix des équipements
 - > Analyse des impacts et définition des mesures FRC
 - > Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale
- 3 L'INSTRUCTION DU DOSSIER (2 ANS MINIMUM)**
 - > Dépôt de la demande d'autorisation environnementale à la Préfecture
 - > Consultation des services instructeurs de l'Etat et de la COMPS (Commission départementale nature, sites et paysages)
 - > Organisation d'une enquête publique
 - > Obtention de l'autorisation environnementale et du permis de construire
- 4 LA PHASE CHANTIER (18 À 24 MOIS)**
 - > Contractualisation avec les propriétaires et exploitants
 - > Génie civil
 - > Négociation du contrat de vente d'électricité
 - > Demande de raccordement au réseau électrique
- 5 L'EXPLOITATION DU PARC (20 À 25 ANS)**
 - > Production d'énergie renouvelable
 - > Maintenance via des inspections régulières
 - > Contrôles réguliers de conformité via des études et mesures
- 6 LE DÉMANTÈLEMENT OU LE RÉÉQUIPEMENT (12 À 24 MOIS)**
 - > Démontage des machines et remise en état du site
 - > Recyclage des matériaux
 - > Réalisation d'étude pour un rééquipement du parc (optionnel)

ZOOM SUR LE DÉMANTÈLEMENT

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont cadrées par la loi française, qui impose :

- LE DÉMONTAGE des éoliennes, des postes et des câbles électriques ;
- L'EXCAVATION complète des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux ;
- LA REMISE EN ETAT du site, c'est-à-dire le déblaiement des aires de grutage et des chemins d'accès ;
- LA REUTILISATION, LE RECYCLAGE, LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION des déchets de démolition et de démantèlement, via les filières d'impact autorisées à cet effet

EN TERMES DE FINANCEMENT :

- À LA CHARGE de l'exploitant du parc éolien,
- 50 000€/éolienne de puissance inférieure ou égale à 2MW,
- 25 000€ par MW supplémentaire pour toute machine de puissance supérieure à 2MW,
- MISE SOUS SEQUESTRE du montant par le Préfet pour utilisation en cas de défaillance de l'exploitant

Pour un projet de 6 éoliennes de 2 à 3,6 MW de puissance, les garanties financières sont de 300 000 € (si 2MW) ou de 540 000 € (si 3,6 MW).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Près de 80% de la masse d'une éolienne se recycle !

- Métaux tels que l'acier, le cuivre, la fonte et l'aluminium (35% de l'éolienne) : ENTièrement RECYCLABLES
- Matériaux composites (5% de l'éolienne) : RE VALORISABLES
- Béton (60% de l'éolienne) : ENTièrement REUTILISABLE

Tes récemment, l'IRT Jules Verne et les membres du consortium du projet ZEBRA (Zero Waste Blade (Re)Arch) ont annoncé la réalisation du premier prototype d'une pale d'éolienne recyclable.

La réglementation prévoit des objectifs minimaux de recyclage des composants des éoliennes, qui tend vers l'implantation d'une technologie réversible. À partir du 1er janvier 2024 tout parc en fin d'exploitation devra recycler 95% de sa masse totale.

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Quand est prévu le dépôt du dossier ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Le dossier sera déposé en préfecture à la fin du mois de septembre 2022.

Question d'un participant : « Combien de temps le projet restera-t-il en préfecture ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Les délais d'instruction dépendent des services de l'État. Ils durent en moyenne entre 1 an et demi et 2 ans. L'enquête publique a lieu après et elle dure 1 mois. Enfin, la préfecture émet un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation (si accord) environ 3 à 4 mois après l'enquête publique. Ce qui nous amène vers la fin 2024 / début 2025.

Question d'un participant : « Une réunion a été annulée récemment avec la préfecture. Cela va-t-il impacter le dossier du projet ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Non, car c'est la préfecture qui a annulé ce rendez-vous. Les équipes de Velocita énergies et BAE ont transmis par mail tous les documents qu'ils avaient prévus de présenter. La préfecture a donc assez d'éléments pour l'étape de dépôt du dossier.

Question d'un participant : « Que faites-vous des pales des éoliennes ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Les pales sont démantelées avec le reste de l'éolienne. A ce jour, il s'agit de la seule partie de l'éolienne qui ne peut être recyclée. Les pales peuvent tout de même être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs ...). Des programmes de recherche sont en cours pour aboutir à un recyclage des pales.

Question d'un participant : « Les pales des éoliennes restent-elles sur place après le démantèlement ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Non, les pales ne sont pas laissées au sol comme on peut le voir sur certaines photos de parcs aux États-Unis. La législation française, plus stricte que celle des États-Unis, ne le permet pas. Les pales sont donc rapportées par l'entreprise qui démantèle la machine.

Question d'un participant : « Qu'est-ce que la zone de stockage des pales ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Cette zone permet de stocker les pales juste avant de les monter sur la nacelle de l'éolienne. Les pales sont acheminées jusqu'au

site du parc mais, s'il y a du vent, alors elles ne peuvent pas être montées et la pose des pales doit donc être reportée, d'où l'importance de les garder à proximité du mât avant de les monter.

Question d'un participant : « Le démantèlement des éoliennes est-il à la charge des propriétaires des terrains ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Non, le démantèlement est provisionné par les développeurs, cela signifie que les développeurs déposent de l'argent sur un compte accessible par le préfet avant que le projet ne soit monté. Cette somme sera utilisée pour le démantèlement des éoliennes.

De plus, pour les projets naissants, la loi impose de retirer l'intégralité du socle de béton (et non plus les premiers mètres seulement).

Ce sont généralement les constructeurs des éoliennes qui les ont montées qui les démonteront.

Question d'un participant : « Comment garantir que les éoliennes demeurent la propriété du même développeur ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Comme toute entreprise ou activité, le parc éolien peut être cédé et changer de propriétaire. Par contre, le nouveau propriétaire, tout comme l'ancien, devra appliquer les prescriptions et obligations qui figurent dans l'Arrêté Préfectoral et qui reprend l'ensemble des mesures à appliquer pour le projet.

Question d'un participant : « Combien de kilos de sable utilisez-vous pour créer le socle en béton des éoliennes ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Le volume de béton nécessaire pour une fondation est de l'ordre de 500 à 600 m³ environ. Le béton est un matériau de construction composé d'un mélange de ciment, de granulats, de sable et d'eau. Le dosage nécessaire entre chaque matériau dépend de plusieurs paramètres techniques que nous ne connaissons pas à ce stade du projet et qui nécessitent de faire des études plus poussées réalisées en phase de pré-construction.

Question d'un participant : « Allez-vous utiliser une entreprise locale comme Pierre&Caillou pour casser le béton du socle lors du démantèlement des éoliennes ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Cela n'a pas été réfléchi pour le moment mais nous vous remercions de cette information qui sera utilisée à bon escient. Pour la phase chantier de nos projets, nous tenons à privilégier au maximum l'emploi local et nous rapprocherons ainsi des entreprises du secteur pour préparer cette étape.

Question d'un participant : « Quand sont effectués les contrôles pour vérifier le bon fonctionnement du parc ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : L'exploitant doit réaliser des contrôles des brides de fixation, des brides de mât, de la fixation des pales et un contrôle visuel du mât de chaque aérogénérateur. Un premier contrôle doit être effectué dans les 3 mois suivants la mise en service, puis un an après et ensuite de manière périodique tous les 3 ans minimum. L'exploitant doit réaliser tous les 6 mois minimum, un contrôle visuel des pales et éléments susceptibles d'être endommagés.

Question d'un participant : « Avec la démarche Zéro Artificialisation Nette comment pouvons-nous faire pour respecter nos engagements en termes d'artificialisation des sols si le projet éolien de l'Etoile a déjà une emprise au sol représentant près de 1/3 de nos objectifs d'artificialisation des sols sur la Communauté de communes ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Les objectifs en termes de protection de l'environnement sont multiples et doivent être hiérarchisés. Le développement des énergies renouvelables est une priorité nationale pour remplir nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc de lutte contre le réchauffement climatique. Les conséquences du réchauffement climatique sont fortement dommageables pour l'environnement et pour l'homme. En parallèle, le gouvernement souhaite sortir de notre dépendance aux énergies fossiles importées et assurer notre sécurité d'approvisionnement pour les années à venir. Dans ce cadre, l'instruction du gouvernement du 16/09/2022 demande l'accélération du développement des projets d'énergie renouvelable.

Précisons également qu'un projet éolien est réversible dans le temps puisqu'entièrement démantelé en fin d'exploitation et toutes les surfaces compactées sont remise en état.

3.3 Les caractéristiques du projet éolien de l'Étoile

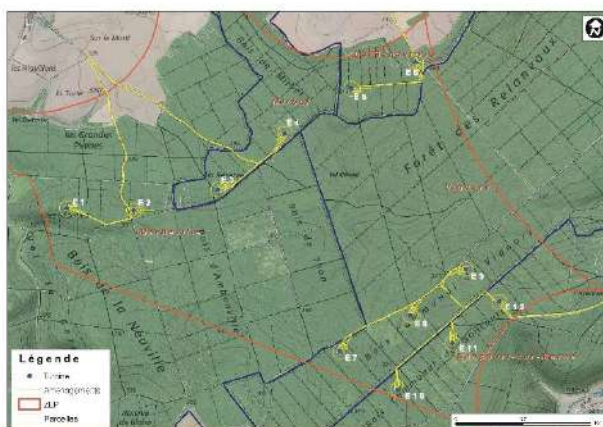
Ce support présente pour la première fois la trame d'implantation du projet éolien de l'Étoile.



Projet éolien de l'Étoile

Les caractéristiques du projet

Depuis 2018, Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) ont décidé d'unir leurs expertises pour développer ensemble le projet éolien de l'Étoile, sur les communes de La Cœurvaie, Marbéville, Mirbel, Soncourt-sur-Maine et Vignory. Découvrez sur ce panneau les informations clés du projet.



LES CHIFFRES CLÉS

- 12** éoliennes
- 150 M** de hauteur en haut de pale
- 2 MW** de puissance par éolienne
- 16 200** heures annuelles
- 74 400 MWH** d'électricité annuelle (à la clé)
- 950 M** max. de distance à la 1^{re} habitation

Le calendrier



* calendrier prévisionnel soumis aux décisions des autorités locales et nationales

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIN-DE-LETOILE.FR



Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Je n'avais pas le souvenir qu'il y avait 3 éoliennes à Vignory. Ça a changé ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : C'est possible qu'il y ait eu, au cours du projet, des variantes quant au nombre d'éoliennes du parc ou à leur emplacement. Cependant, cela fait déjà quelques mois qu'il en est décidé ainsi.

Question d'un participant : « Pourquoi ne pouvons-nous pas implanter davantage d'éoliennes ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Ce n'est pas possible de proposer plus d'éoliennes sur ce projet qu'il n'y en a déjà car elles seront refusées par les services de l'État. Effectivement, nous intégrons de nombreuses contraintes pour réfléchir à l'implantation d'un parc éolien : les éoliennes ne doivent pas être trop visibles des habitations, elles ne doivent pas non plus être trop proches les unes des autres car sinon elles fonctionnent moins bien. Ces éléments sont les principales raisons pour lesquelles le projet éolien de l'Etoile comporte 12 éoliennes.

Question d'un participant : « Est-ce l'implantation officielle ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Oui, nous vous présentons aujourd'hui l'implantation qui sera présentée en préfecture.

Question d'un participant : « Peut-on peindre les éoliennes en vert ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Non ce n'est pas encore possible en France. La couleur « blanche » des éoliennes correspond à une couleur spécifique permettant de refléter les rayons solaires (en été comme en hiver) et ainsi d'éviter que l'installation ne se réchauffe et que les parties métalliques ne se déforment. Par ailleurs, le blanc est une couleur qui se fond bien dans le paysage ; le contraste n'est ainsi pas trop important avec le reste du paysage.

Question d'un participant : « Comment les machines seront-elles acheminées en forêt ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : C'est le constructeur qui se charge du convoi des éoliennes. Il a déjà commencé à contacter les propriétaires des terrains par lesquelles les éoliennes devraient passer. Plusieurs options sont pour l'instant à l'étude.

Question d'un participant : « Les éoliennes passeront-elles par Soncourt-sur-Marne pour arriver à leur lieu d'implantation ? »



Réponse de Velocita énergies et BAE : Elles passeront sur la commune de Soncourt-sur-Marne, pour l'acheminement des éoliennes de Soncourt et Vignory, sans pour autant passer dans le bourg et lotissement. Une option est en cours d'étude par le Sud-Ouest de la commune, avec la création d'un chemin.

3.4 Présentation des études acoustiques menées sur le projet de l'Étoile

Cette affiche présente les objectifs et les résultats des études acoustiques et des études de vent sur le projet éolien de l'Étoile.

Projet éolien de l'Étoile

Les études de faisabilité

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

RÉALISÉE PAR ECHO ACOUSTIQUE

OBJECTIF

- > Mesurer le bruit résiduel de la zone d'étude du projet
- > Modéliser le bruit par le futur parc éolien
- > Assurer la conformité des machines à la réglementation

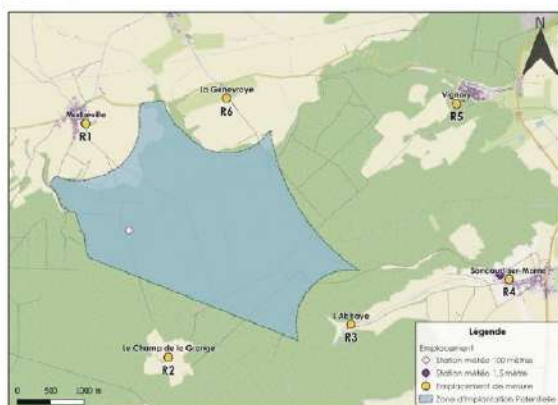
MÉTHODOLOGIE

1. Pose de sonomètres (micros) pour mesurer le bruit résiduel (situation actuelle)
2. Modélisation de l'impact acoustique du parc (bruit ambiant futur)
3. Calcul des émergences *
4. Optimisation du parc (proposition de plan de bridage)
5. Campagne de vérification (une fois le parc construit)

*La réglementation impose que le niveau sonore avec le parc éolien ne doit pas dépasser l'ancien niveau sonore (sans le parc) de 5 dB la nuit et 3 dB la nuit.

RÉSULTATS

6 points de mesure



L'ÉTUDE DE VENT

OBJECTIF

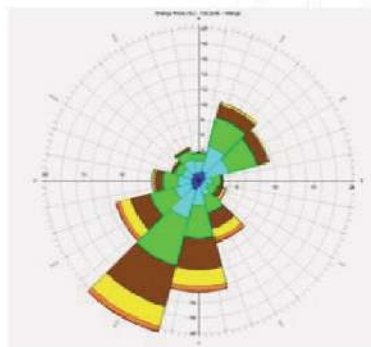
- > Mesurer l'orientation et la vitesse des vents
- > Définir le type d'éoliennes à installer

MÉTHODOLOGIE

1. Installation d'un mât de mesure de 100m sur Marbéville, comprenant des anémomètres situés à 100 et 60m, ainsi qu'une girouette
2. Analyse des résultats
3. Identification des modèles de machines adaptées au territoire

RÉSULTATS

- Vitesse de vents moyenne de 5,56 m/s, soit 20,02 km/h
- Direction principale des vents : du Sud-Ouest
- Direction secondaire des vents : Nord-Est



Rose des vents issue des données du mât de mesure.

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIEN-DE-LETOILE.FR



3.5 Présentation des études environnementales menée sur le projet éolien de l'Étoile

Cette affiche présente les objectifs, la méthodologie et les résultats des études environnementales :



Projet éolien de l'Étoile

Les études de faisabilité

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

RÉALISÉE PAR ENVOL ENVIRONNEMENT

OBJECTIF

- > Étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales
- > Identifier, sur au moins 1 cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la flore environnante, la faune terrestre, l'avifaune (les oiseaux) et les chiroptères (les chauves-souris)

MÉTHODOLOGIE

1. Étude bibliographique du contexte environnemental local
2. Sorties écologiques sur site, par des experts
3. Réalisation de l'état initial de la zone
4. Définition des impacts
5. Préconisations d'actions et de mesures dans le cadre de la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser)
6. Contrôles réguliers une fois le parc en service

RÉSULTATS

- **Les habitats naturels** : 12 habitats naturels ont été recensés dans la zone d'implantation potentielle dont deux sont d'intérêt communautaire : les hêtraies neutrophiles et les frênaie-chênaies
- **Flore** : 145 espèces recensées, dont 8 espèces patrimoniales, mais avec un enjeu faible.
- **Oiseaux** : 95 espèces recensées, dont 5 espèces de rapaces (le Milan royal, le Milan noir, le Buisard Saint-Martin, la Cigogne noire, et la Faucon crécerelle). Des enjeux principalement faibles, sauf sur certaines espèces avec un enjeu modéré selon les périodes (Alouette lulu, Bruant jaune, Buisard Saint-Martin, Cigogne noire, Grue cendrée, Milan noir, Milan royal, OEdicnème criard, Pic épeichette, Pic mar, Pic noir, et Pouillot siffleur).
- **Chauves-souris** : 15aine d'espèces recensées. Des enjeux globalement très faibles à faibles pour la majorité des espèces présentes. Un enjeu modéré pour la Barbastelle d'Europe et de la Noctule de Lestler et un enjeu fort pour le Grand murin, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles écartées et le Petit rhinolophe.

ZOOM SUR LES MESURES ERC

LES MESURES D'ÉVITEMENT

- Réaliser des études géotechniques avant la construction des éoliennes
- Éviter les sites à enjeux environnementaux majeurs
- Éviter les travaux de nuit

LES MESURES DE RÉDUCTION

- Encadrer l'utilisation des produits polluants et prévenir les phénomènes accidentels
- Utiliser au maximum les chemins existants
- Optimisation de la date de démarrage des travaux
- Mise en place d'un suivi écologique de chantier
- Mise en place d'un bridage préventif
- Réduire l'immobilisation des surfaces sylvoéciales et limiter la gêne occasionnée

LES MESURES DE COMPENSATIONS

- Assurer une compensation financière au regard de l'impact sur l'activité sylvoéciale et une gestion des espaces sylvoéciales

LES MESURES DE SUIVI

- Étude des effets de mortalité sur l'avifaune et les chauves-souris
- Suivi d'activité des chauves-souris
- Suivi des habitats naturels

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIEN-DE-LETOILE.FR



3.6 Présentation des études paysagères menée sur le projet éolien de l'Étoile

Cette affiche présente les résultats des études paysagères et quelques photomontages. Cette affiche était accompagnée d'un livret contenant tous les photomontages réalisés par un bureau d'étude indépendant.



Projet éolien de l'Étoile

Les études de faisabilité

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

RÉALISÉE PAR ARIES

OBJECTIF

- > Étudier l'insertion paysagère des éoliennes dans le territoire
- > Identifier les points paysagers à préserver

MÉTHODOLOGIE

1. Recensement des éléments patrimoniaux et touristiques importants
2. Classement des éléments selon leurs enjeux et analyse des structures du paysage
3. Réalisation de photomontages
4. Préconisations de trames d'implantation

RÉSULTATS

- Des enjeux modérés depuis les lieux de vie de Soncourt-sur-Marne, Mirbel, Ambonville, Cerislères et Vouécourt
- Des enjeux forts (co-visibilité) depuis les lieux de vie de Marbéville et La Genevroie
- Des enjeux forts (co-visibilité) depuis les axes de circulation de la D40 entre Marbéville et La Genevroie, la D117 entre Marbéville et Ambonville, la route d'accès depuis le bourg de Vignory à la forêt de l'Étoile et la N67 depuis Lamancine jusqu'à Soncourt-sur-Marne
- Des enjeux forts (co-visibilité) depuis les repères paysagers des bords de forêt entre Ormoy-lès-Sexfontaines à Vignory (relief) et sur la partie nord de la forêt de l'Étoile (lisière)
- Préconisation d'une orientation de trame sud-ouest/nord-est
- Préconisation d'inter-distances régulières entre les éoliennes, d'altitudes similaires et de hauteurs limitées
- 68 points de vue de photomontages, dont 9 identifiés en co-construction avec les habitants et élus.

LES MESURES DE RÉDUCTION

- Amélioration du traitement du poste de livraison pour une meilleure insertion paysagère (bardage en bois)
- Dévier provisoirement le GRP de Marie Calvès de la piste principale de desserte entre les éoliennes E11 et E12 pour assurer la continuité piétonne pendant le chantier



POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIEN-DE-LETOILE.FR



demopolis
concertation



Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Est-ce que les éoliennes sont visibles depuis le château ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Non, elles ne seront pas visibles depuis le château de Vignory, comme le montre le carnet de photomontages.

Question d'un participant : « Est-ce que les éoliennes sont visibles depuis le terrain de tennis ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : C'était l'autre projet éolien mené simultanément à celui-ci qui proposait une éolienne visible depuis le terrain de tennis. Le développeur a enlevé cette éolienne pour présenter un projet qui ne sera pas visible depuis le terrain de tennis.

3.7 Présentation des retombées économiques locales

Cette affiche présente les retombées locales autour du projet éolien.



Projet éolien de l'Étoile

Les retombées locales autour du projet éolien

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

1. Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie, notamment pour la phase chantier et lors des opérations.
2. Des mesures compensatoires. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et sont définies par les bureaux d'études. Elles visent à limiter les impacts du projet sur le territoire.
3. Des mesures d'accompagnement. Elles complètent le dispositif ERC, visent à proposer et accompagner des projets locaux, et sont définies en concertation avec les acteurs locaux.
4. De l'emploi local, avec l'engagement d'entreprises locales pour la construction (10 à 15% de l'investissement) et des emplois pendant le chantier et en phase d'exploitation (maintenance, suivis environnementaux, etc.).
5. Des retombées fiscales, conformément à la réglementation sur les entreprises.



Les retombées fiscales pour 12 éoliennes, par an

Collectivités	Montant
Commune de La Genesroye (2 éoliennes)	7 190 €
Commune de Marbéville (2 éoliennes)	6 980 €
Commune de Mirebel (2 éoliennes)	9 326 €
Commune de Sannoire-sur-Marne (3 éoliennes)	15 387 €
Commune de Vignory (3 éoliennes)	12 218 €
Communauté d'Agglomération de Chaumont	146 717 €
Département de la Haute-Marne	90 988 €
Région Grand-Est	20 592 €

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIEN-DE-LETOILE.FR



demopolis concertation

3.8 La démarche de concertation et les mesures co-construites et retenues par les développeurs

Ces affiches présentent la démarche de concertation menée par les développeurs Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) et l'entreprise Demopolis concertation.



Projet éolien de l'Étoile

Les résultats de la co-construction

La démarche de concertation, initiée fin 2020 et ayant accompagné le développement du projet, a permis de remplir différents objectifs :

- Informer les riverains du projet : 100% de riverains informés
- Echanger et répondre aux questions de chacun : 8 rendez-vous de concertation, 3 lettres d'information et 1 une plateforme participative
- Faire du projet éolien un projet de territoire co-construit avec ses élus et habitants

Quels sont les résultats de la co-construction ?

DES POINTS DE VUE DE PHOTOMONTAGES SUPPLEMENTAIRES

Une dizaine de photomontages ont été ajoutés à l'étude paysagère, suite à l'identification par les acteurs locaux. Ces propositions se sont centrées autour des paysages et lieux de vie emblématiques (le château de Vignory, les bourgs ou entrées de chaque village et sur la route entre Marbéville et Colombey-les-deux-Eglises).

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT CO-CONSTRUITES*

Pour La Genevroie

1. Réaliser un aménagement paysager extérieur de la mairie et installer des bancs et des tables à la proximité de l'église
2. Aménager un sentier botanique
3. Rénover l'intérieur de l'Eglise

Pour Marbéville

1. Equiper la commune en éclairage LED
2. Refaire le toit de la fontaine
3. Créer et rénover les aires de jeux

Pour Mirbel

1. Refaire la Grande Rue
2. Aménager des bancs au niveau de l'église
3. Réaliser des travaux dans l'appartement communal

*La réalisation de ces mesures est soumise à une autorisation favorable de la Préfecture pour la construction du parc éolien. L'ordonnance du budget alloué, elles seront mises en place selon l'ordre de priorisation validé par chaque commune.

Pour Sencourt-sur-Marne

1. Installer 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques (place de la ville et près des lotissements)
2. Réaliser des travaux de rénovation de la place du village
3. Installer des nichoirs
4. Créer une aire de jeux
5. Améliorer les routes
6. Enfourer les lignes électriques
7. Créer une aire d'accueil et de pique-nique sur l'espace de d'altaplano
8. Valoriser les bords de la Marne

Pour Vignory

1. Enfourer les lignes électriques
2. Equiper la commune en éclairage LED
3. Réaliser des travaux de rénovation énergétique dans l'appartement communal
4. Aider à la restauration du château

QUE SONT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ?

Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité et de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Le montant des mesures d'accompagnement est de 20 000 € par éolienne, soit 240 000 € pour le projet éolien de l'Étoile.

*Liste des propositions issues de la concertation. De clients sur les propositions retenues par les élus.

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIEN-DE-LETOILE.FR

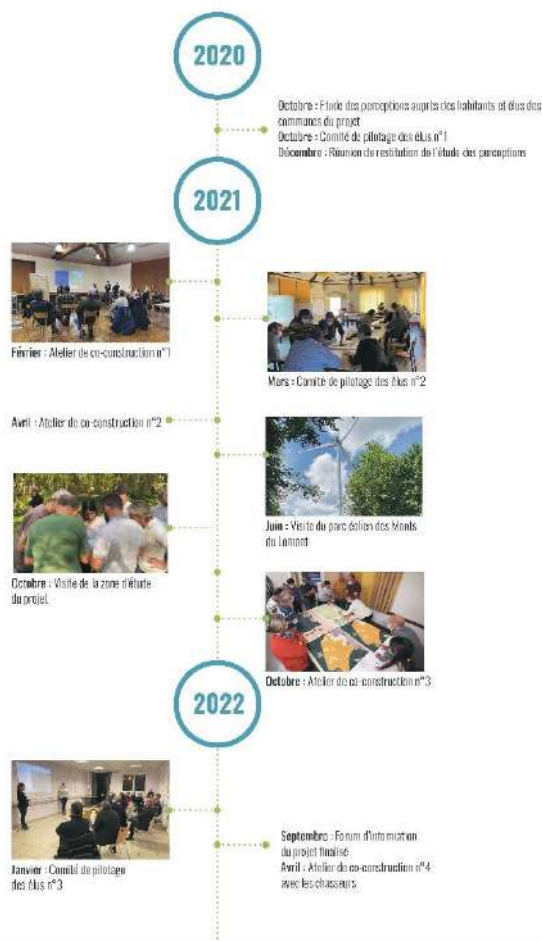


Projet éolien de l'Étoile

La démarche de concertation

Convaincus de l'importance de co-construire un projet avec le territoire, Velocita Energies et BAE ont lancé une démarche de concertation à l'automne 2020. Celle-ci visait à échanger régulièrement ensemble et répondre à vos questions, à vous associer aux étapes clés du projet pour le co-construire, enfin à vous informer des avancées du projet.

Retour en images sur la démarche



Les outils d'information



3 lettres d'information



1 site internet participatif avec les supports de présentation et compte rendu du dialogue rural - concertation



1 vidéo pédagogique sur l'éolien en forêt



4 sessions de porte à porte

Voici les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Quels sont les appartements communaux qui seront rénovés ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : La rénovation des appartements communaux fait partie des propositions d'accompagnements issues de la concertation et acceptées par les développeurs. Il s'agira ensuite aux élus d'en déterminer la priorisation.

Question d'un participant : « Pourquoi les personnes résidant dans ces appartements communaux n'en ont-ils pas entendus parler ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Cette mesure a été décidée par les personnes ayant participé à la démarche de co-construction du projet éolien de l'Etoile. Si vous n'y étiez pas présent, comme les appartements appartiennent à la commune et puisque le projet n'a pas encore été accepté par la préfecture, alors vous n'en avez pas encore entendu parler.

Question d'un participant : « Pourquoi avoir choisi la rénovation du château comme mesure d'accompagnement ? »

Réponse de Velocita énergies et BAE : Le choix d'aider à la rénovation du château de Vignory a été co-construit avec les participants des différentes réunions.

4 Les prochaines étapes

Dépôt du dossier en préfecture

Le dossier du projet éolien de l'Etoile soutenu par les entreprises Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) sera présenté en préfecture **fin septembre 2022**.

L'instruction du dossier en préfecture dure environ 1 an et demi, 2 ans. Vous serez avertis des suites du dossier au courant 2024.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-de-letoile.fr.

Vous pouvez également contacter les cheffes de projet si vous avez la moindre question.



5 Contacts

Velocita Énergies

CANDAMIL Maria

Mail : MCandamil@velocitaenergies.fr

Tel : 06 48 26 37 57

Billas Avenir Energie (BAE)

SENECHAL Caroline

Mail : c.senechal@bae-energie.com

Tel : 06 68 65 42 34

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projeteolien-de-lettoile.fr